

# Compte rendu de la séance du vendredi 04 septembre 2020

Secrétaire(s) de la séance: Dominique CAMPOURCY

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h30

Ordre du jour:

Avancement du dossier des travaux d'aménagement de bourg et de ses abords et prise des délibérations de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental du Lot et du Conseil Régional d'Occitanie

délibération d'attribution de subventions de droit privé par la commune

Délibérations modificative comptables

proposition d'une liste de 24 personne pour la soumettre auprès des services de la préfecture afin de créer la liste des représentant à la CCID qui sera constituée de 6 titulaires et 6 suppléants

Questions diverses

Monsieur le maire demande à l'assemblée son accord pour prendre des délibérations non inscrites à l'ordre du jour:

Demande de subventions au titre des amendes de police

Création d'un poste d'Adjoint Techniquearticipation financière aux frais de fonctionnement de l'école saint joseph

Durée d'amortissement des dépenses du PLU

Vente d'un terrain communal dans le cadre de la vente d'une maison HLM de Lot habitat

L'assemblée n'y fait aucune opposition

## **Délibérations:**

Objet: Délibération de demande de subventions au titre des amendes de police - DE 2020 026

La commune de Pescadoires dans une volonté d'améliorer la sécurité et la visibilité de son village souhaite aménager le bourg, la place de l'Eglise, les voies communales adjacentes, ainsi que créer un maillage piétonnier sécurisé le long des voies, notamment une zone de rencontre au niveau de l'espace le plus étroit sur la départementale, l'ensemble dans le respect des normes PMR .

L'objectif en matière de sécurité comprend la pose d'un plateau traversant visant à faire ralentir les véhicules entrants du pont vers la commune, des modifications de priorités entre le village et la RD 207 pour une meilleure sécurité des intersections, la création de trottoirs dimensionnés PMR , un cheminement sécurisé en direction du pont, et la création de place de stationnement place de l'église.

Monsieur le Maire ayant présenté le plan prévisionnel des travaux liés au projet d'aménagement du bourg de Pescadoires ainsi que le devis correspondant, pour une somme totale de 556 880.00 € HT, soit 668 256,00 € TTC, propose à l'assemblée de solliciter auprès du Département du Lot , une subvention au titre des amendes de police sur une base de 64

390.00 € de travaux HT concernant la sécurité. le plan de financement de cette opération se présenterait comme suit:

tableau de financement	pourcentage	somme éligible	subvention	
Etat	50.00%	556 880.00 €	278 440.00 €	Accordé
Région	25.00%	300 000.00 €	75 000.00 €	
Département	20.00%	300 000.00 €	60 000.00 €	
Amendes de police	29.79%	64 390.00 €	19 185.00 €	
Fonds propres	22.31%	556 880.00 €	124 255.00 €	
total			556 880.00 €	

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal de Pescadoires décide par 11 voix pour de solliciter cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Objet: Délibération de demande de subventions auprès de la Région Occitanie - DE 2020 027

Délibération reportée à la prochaine séance

Objet: Délibération de demande de subvention F.A.S.T. auprès du Département du Lot - DE 2020 028

Délibération reportée à la prochaine séance

Objet: création de poste d'un emploi permanent de droit privé - DE 2020 029

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu des besoins de la collectivité

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi à temps non complet (*soit 17.5 /35<sup>ème</sup>*) d'Adjoint Technique Communal à compter du 1er Octobre 2020.

Il propose également d'affecter sur ce poste à compter du 1er octobre 2020, Monsieur Olivier LAVIGUERIE, né le 31 Juillet 1970 à Cahors et demeurant 514 chemin des Bruges 46220 Pescadoires, suite à l'entretien positif ayant eu lieu précédemment.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique .

**Le conseil municipal , après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire dans sa totalité,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Objet: Affectation des subvention de droit privé 2020 - DE 2020 030

Délibération annulée et remplacée par la délibération DE 2020 037 suite à rectification matérielle auprès de la Prefecture

Objet: Participation financière à la scolarisation des enfants de la commune - DE 2020 031

Monsieur le maire expose à l'assemblée que,

Vu l'obligation de la commune de participer aux frais de fonctionnement des écoles, au prorata du nombre d'enfants scolarisés,

Vu que les charges de fonctionnement de l'école publique de Prayssac s'élèvent à 555.76 € par enfant pour l'année scolaire 2019/2020,

Vu le Décret 60-389 du 22.04.1960 qui précise : « En aucun cas, les avantages consentis par les collectivités publique pour le fonctionnement des classes sous contrat d'association ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis par les mêmes collectivités et dans le même domaine aux classes des établissements d'enseignement public correspondants du même ressort territorial ».

La somme allouée par enfant scolarisé à l'école Saint-Joseph, 2 rue des capucins 46700 Puy-L'Evêque sera de à 555.76 € par enfant pour l'année scolaire 2019/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement par 11 voix pour cette somme, les crédit ayant été prévus au budget.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - pescadoires - DE 2020 032

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été mal équilibrés, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	13.22	
022	Dépenses imprévues	-13.22	

**TOTAL : 0.00 0.00**

**INVESTISSEMENT :**

		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL : 0.00</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL : 0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: décision de la durée d'amortissement comptable du PLU - DE 2020 033

Monsieur le maire expose à l'assemblée que sachant qu'en comptabilité, une immobilisation représente un investissement durable pour l'entreprise, c'est-à-dire l'achat d'un bien qui augmente son patrimoine et, de fait, l'actif de son bilan comptable; lors de paiements comptables de la commune effectués pour des investissements incorporels, il est nécessaire de procéder à des amortissements des sommes versées.

Les frais d'élaboration du PLU sont une immobilisation incorporelle et il convient donc de procéder à leur amortissement;

Monsieur le maire propose donc d'amortir la somme de 26 075.32 € au compte 202 sur 10 ans et la somme de 341.14 € au compte 2033 sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 11 voix pour, ces durées d'amortissements des sommes précitées, concernant les frais d'élaboration du PLU de la commune.

Objet: baisse du prix des terrains du lotissement - DE 2020 034

**Monsieur le maire informe l'assemblée** que suite à la visite d'acheteurs potentiels pour les deux terrains non encore vendus du lotissement de la commune, et au regard du fait que le prix actuel de 26 € le m<sup>2</sup> + 3.20 € de TVA semble être le principal obstacle à toute prise de décision de leur part,

**Considérant** que ces terrains sont en souffrance depuis plusieurs années maintenant et qu'il devient urgent de les vendre afin de ne pas impacter plus longtemps encore l'équilibre budgétaire de la commune,

**Considérant** d'autre part que l'intérêt de la commune reste de faire en sorte que ces terrains soient construits et permettent l'installation de nouveaux habitants,

**Monsieur le maire propose de rendre ce prix plus attractif et pour cela, de baisser le prix du m<sup>2</sup> à 22 € + 3.20 € de TVA afin de redonner une meilleure attractivité à ces ventes.**

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal de cette commune décide par 11 voix pour, de baisser le prix de vente des deux lots restants, à 22 € le m<sup>2</sup> + 3.20 € de TVA, et autorise le Maire à procéder au nom de la Commune, aux démarches nécessaires à la réalisation de ces ventes ainsi qu'à la signature des actes qui en découleront.

Objet: demande de vente d'un terrain occupé par une maison de lot'habitat - DE 2020 035

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'organisme Lot'Habitat, suite à la demande de rachat d'une de ses maison située 23A Résidence La Fore à Pescadoires par madame BLAIRVACQ Françoise, demande à la commune de Pescadoires dans le cas ou elle donnerait son accord, de proposer un prix de vente pour le rachat du terrain appartenant à la commune, sur lequel est située la maison, et dont la surface estimée à 280 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas que ce terrain soit vendu dans l'immédiat et décide donc par 11 voix pour, de refuser la vente de ce terrain.

Objet: liste des représentants des impôts directs - DE 2020 036

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite a l'élection du Maire et des Conseillers ayant eue lieu en début d'année, il est nécessaire de procéder à l'établissement d'une nouvelle listes de personnes à proposer pour l'établissement de la liste définitive des représentants des impôts directs de la commune de Pescadoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de cette commune décide par 11 voix pour, de proposer la 2 liste suivante:

<b>COMMUNE DE PESCADOIRES</b>	
BURI Jean-Paul	ALZAGA Bernard
MAS MAURY Jacques	BLADINIERES Arnaud
BOUILLE Véronique	MORATAL-FABBRO Chantal
CAMPOURCY Dominique	LACOSTE-MAS MAURY Martine
BARRY Jean-Pierre	ROUQUET Sébastien
OULIERES Alain	PERIé Christophe
VALADE Christel	BOISSONNET Florence
EMERY ROUBY Anick	MONTOYA BETTEX Sandine
GAILLARD Jean-Paul	LEMAITRE MESSAOUDI Sylvie
MARTIN CANTRAINNE Christine	MAGNAC Caroline
JAHAN Laurent	DELVILLE David
ROUGIERE GONCALVES Fabienne	DE QUATTRO Francis

et autorise Monsieur le maire à les communiquer afin que les listes définitives soit ensuite établie.

Objet: Affectation des subvention de droit privé 2020 - DE 2020 037

(Annule et remplace la délibération n°2020\_030)

Le Conseil Municipal ayant voté sur le compte budgétaire 6574 la somme de 4 200 € destinée aux subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé, en affecte une partie de la manière suivante:

Amicale des Pompiers de Prayssac	100 €
Ecole de Football de Prayssac	100 €
Ecole de Rugby de Puy-L'Evêque	100 €
Ecole des Dauphin	100 €
Association des ancien élus	50 €
Pétanque	150 €
Comité des fêtes de Pescadoires	2 000 €

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal de Pescadoires décident par 11 voix pour d'attribuer ces subventions selon le détail énoncé au titre de l'année 2020.

**Question diverses:**

En début de séance Monsieur le maire a fait présenter le projet de l'illumination de l'église par l'architecte dans le cadre des travaux de d'aménagement de centre bourg; deux propositions de deux prestataires différents ont été proposées;

L'assemblée s'est largement positionnée de préférence pour l'une d'entre elles, ce choix sera validé lors de la prochaine séance

Une réunion d'information sur le PLUi sera prochainement programmée

Les travaux de peinture du logement locatif près de la mairie sont terminés

Un doreur viendra rénover le monument aux morts suite à présentation d'un devis pour 750 €

Les riverain du lotissement demandent qu'il soit installé un sens interdit sauf riverain sur la route qui les dessert, trop de véhicules prenant cette voie pour un raccourci et y passant à vive allure

Les poteaux des noms des rues seront installés rapidement

La prolifération de rats suite au mauvais entretien de poulaillers à proximité pose un problème de santé publique auquel il faut remédier au plus vite

La séance est levée à 23h45

Le maire, Serge BLADINIERES

